Image not found or type unknown

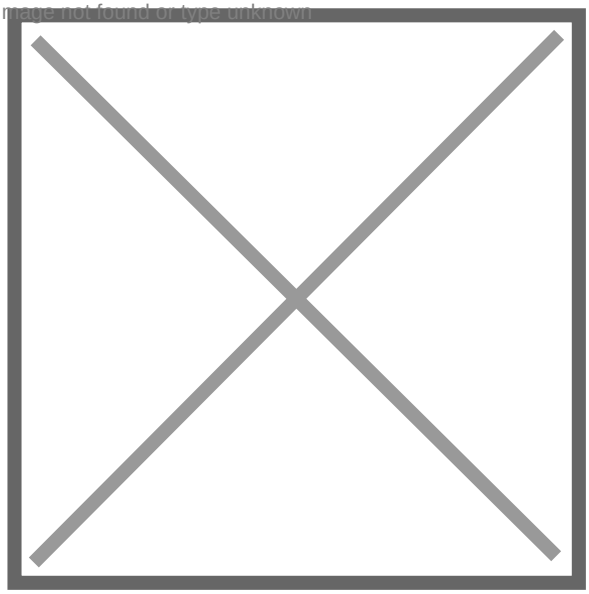

Maison en indivision occupes illegalement

Par **missbonbon**, le **25/08/2008** à **22:41**

bonjour,

mon ami a une maison en indivision avec sa soeur depuis dix ans celle ci a constester le testament de ses parents ,bien que mon ami est eu gain de cause au tribunal car ils sont aller de proçes en proçes on en est toujour au meme point;refusant de signer l'accort de rachat de sa part,celleçi s'est instaler dans la maison depuis 2mois,c'est mon ami qui entretenes la maison depuis 10ans aujourdhuit elle refuse de partir alors que toutes les affaires de mon amis sont a l'interieur et que logiquement le mois d'aout lui ete accorder il ne sait plus quoi faire, pouva
is vous nous aider merçi d'avance

madame ruggi

Par **Visiteur**, le **25/08/2008** à **23:53**

Vous évoquez un accort de rachat. Votre ami est propriétaire indivis de la maison et il est en droit de demander sa part, éventuellement de provoquer la vente judiciaire du bien.

Il est en droit également de demander une indemnité d’occupation sur le fondement de l’article 815-9, second alinéa, du Code civil. A défaut d’accord amiable, le montant de l’indemnité est fixé par le juge.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés